

je me trouve en mesure de faire part à la Chambre des renseignements que j'ai reçus.

M. DANIEL: Le 2 courant, je signalais un cas semblable; le ministre me répondit qu'il s'enquerrait des faits et nous renseignerait plus tard. Il s'agissait d'un nombre de nègres venant des Etats-Unis qui voulaient s'en aller dans l'Ouest canadien; on les arrêta à la frontière, bien que ce fussent des immigrants admissibles, des gens qui entendaient cultiver le sol. Le ministre ne m'a pas encore dit pour quelle raison on les a empêchés d'entrer en Canada.

L'hon. M. OLIVER: J'ai fait des investigations et reçu un rapport que je déposerai bientôt sur le bureau de la Chambre. D'après ce rapport, il s'agirait d'une histoire inventée de toutes pièces. Il est vrai que certain particulier, un homme de couleur, s'est vu, à la frontière, refuser l'entrée de notre pays; mais c'était pour des raisons qui eussent motivé l'exclusion de toute autre personne, de couleur ou non. C'est là-dessus que les journaux se sont fondés pour lancer leurs nouvelles.

L'hon. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture): L'honorable député d'Essex-nord a posé au ministre de l'Intérieur une question qui vise mon propre ministère. Il a demandé, je crois, s'il est bien vrai qu'un particulier ayant passé l'examen du service civil dans le but d'obtenir un emploi au recensement s'est vu refuser cet emploi à cause de sa couleur. Il n'en est absolument rien.

L'honorable député a aussi demandé si l'on a pas transféré à la station agronomique certain employé du ministère de la Marine et des Pêcheries. La commission du service civil avait assigné à certain particulier d'origine africaine certain emploi à ce ministère, où l'on constata qu'il ne possédait pas les aptitudes nécessaires. La commission l'envoya alors à la station agronomique où on n'a pas cessé de lui donner de l'emploi. C'est un excellent employé dont la présence n'offusque personne.

M. BLAIN: Le ministère de la Marine et des Pêcheries a-t-il fait l'essai de ses aptitudes ou l'a-t-il simplement renvoyé à celui de mon honorable ami?

L'hon. M. FISHER: Je n'en sais rien.

M. BLAIN: C'est un renseignement que la Chambre devrait avoir, puisque, au dire de l'honorable député d'Essex-nord (M. Wilcox), cet homme de couleur aurait sollicité un emploi au ministère de la Marine et des Pêcheries, qui aurait fait l'essai de ses aptitudes après l'examen, et qu'on l'aurait ensuite transféré au ministère de l'Agriculture à cause de sa couleur.

M. BORDEN (Halifax): Si j'en crois le ministre de l'Intérieur (M. Oliver), on aurait assez de latitude en pareil cas, et tout

M. OLIVER

dépendrait de l'application plus ou moins rigoureuse des règlements. Il serait vraiment fâcheux de donner l'idée que l'entrée du pays est interdite à certains immigrants à cause de leur couleur. En diverses parties du pays on compte un grand nombre de personnes de couleur.

Ce sont des citoyens paisibles, honorables et respectueux des lois, qui font honneur à la population au sein de laquelle ils habitent. Certains groupes de ces personnes sont établis au Canada depuis un siècle—je parle plus particulièrement de ceux de ma province, de la Nouvelle-Ecosse—tandis que d'autres le sont depuis cent cinquante ans. On en compte plusieurs dans la Nouvelle-Ecosse, et il serait fort regrettable que l'opinion se répandît qu'on se prévaut des règlements pour interdire l'entrée du pays à certains immigrants à cause de leur couleur.

Le ministre de l'Intérieur dit que certaines des questions faites par l'honorable député d'Essex-nord (M. Wilcox) ne le regardent pas. Dans ce cas, c'est au chef du ministère visé qu'il appartient de répondre. Ces questions ne visent pas tant le ministre de l'Intérieur que le Gouvernement lui-même, et la leçon que le premier ministre faisait il y a un instant pour rappeler aux simples députés qu'ils devraient rester à leurs sièges pour se tenir au fait de ce qui se passe, on pourrait la faire avec presque autant de raison aux membres du cabinet, surtout quand il s'agit de choses qui regardent leur ministère respectif. Avant de laisser clore l'incident, il conviendrait donc d'avoir la réponse de ceux des ministres qui se trouvent visés par ces questions.

M. TAYLOR (New-Westminster): Avant que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, j'aimerais à faire part à la Chambre de certaines pièces qui m'ont été transmises.

M. l'ORATEUR: Il me semble que des membres des deux côtés de la Chambre se sont opposés l'autre jour à ce qu'il fût donné lecture, sur la proposition de passer aux subsides, de pétitions, dépêches et autres documents ayant trait à la convention douanière. La correspondance dont l'honorable député aimerait à donner lecture porte-t-elle sur cette convention?

M. TAYLOR (New-Westminster): Je soumets que, mes électeurs m'ayant transmis des communications de la plus grande importance pour que je les communique à la Chambre, communications du genre de nombre d'autres qui lui ont été soumises par des ministres et d'autres personnes, ce serait une injustice à mon endroit et une interprétation forcée du règlement que de décider de faire taire la voix de ces citoyens lorsque tant d'autres ont parlé dans le